

Paris, le 4 mars 2005.  
**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Des professionnels de santé lancent l'alerte après l'annonce de l'effondrement du nombre de postes d'internes de médecine du travail, de pédiatrie et de santé publique.**

Un projet préliminaire de répartition des postes d'internes après l'Examen National Classant 2005 a été présenté le 15 février dernier à la Commission nationale des études médicales (CNEM) par la Direction Générale de la Santé (DGS).

Pour l'année 2005, il semble que les recommandations soient d'obtenir un nombre de postes équivalent pour les Médecins généralistes et les Médecins spécialistes, et ce au détriment de certaines spécialités. La DGS entend pratiquer des coupes sombres dans les effectifs de pédiatrie, de médecine du travail et de santé publique. Ainsi, ce sont 73 postes de santé publique (- 88%), 63 postes de médecine du travail (- 87%) et 114 postes de pédiatrie (- 50%) qui risquent de disparaître. Les professionnels de santé que nous représentons ont beaucoup de mal à concevoir l'existence d'une telle proposition, qui serait prise en l'absence totale de concertation et s'inquiètent des conséquences d'une telle initiative sur la politique de santé publique de notre pays.

Le Plan Santé au Travail 2005-2009, le Plan Cancer 2003-2007 et le Plan National Santé Environnement 2004-2008 ont des objectifs ambitieux mais illusoire sans l'effectif médical adéquat ! Or ces spécialités souffrent déjà d'un manque d'effectifs. Supprimer la filière de formation universitaire via l'Internat de Médecine du Travail risque de nuire pour longtemps à la santé au travail de plus de 19 millions de salariés.

La France, engagée depuis 20 ans dans une démarche de modernisation historique de son système de santé, a pris des mesures très structurantes dans le domaine de la santé publique, incluant notamment la création d'un corps de spécialistes de santé publique de haut niveau. Considérant la Loi de Santé Publique du 9 août 2004 et dans un contexte de très fortes contraintes, il serait foncièrement illogique et irresponsable de fragiliser l'ensemble du système de santé en supprimant la production des spécialistes en santé publique, au lieu de l'augmenter.

Dans son discours du 13 janvier 2005 lors des Assises nationales de la santé de l'enfant et de l'adolescent, M. le Ministre de la Santé rappelait sa particulière sensibilité à la santé des enfants et des adolescents. Il présentait le Plan « Périnatalité 2005-2007 » complété par deux plans de santé publique : « Maladies rares » et « Autisme » aux objectifs ambitieux. Il concluait en constatant « la pénurie de pédiatres et leur mauvaise répartition géographique ». L'annonce d'une réduction du nombre de postes d'internes en pédiatrie de 50% pour novembre 2005 paraît incohérente avec l'ambition annoncée des projets concernant la santé de l'enfant en France. Le simple maintien du niveau de soin actuel paraît même compromis dans ces conditions.

Le Ministère de la Santé a axé sa politique de communication autour des thèmes de prévention, de qualité des soins et de gestion des risques. Or, dans les faits, la réduction du nombre de postes dans ces trois spécialités ne permettra jamais d'atteindre les objectifs annoncés. Par ailleurs, entretenir un « état de tension » au sein de ces différentes spécialités déjà mises à mal par le manque d'effectifs serait contre-productif.

Nous attendons donc que le Ministère de la Santé revienne sur une décision irrationnelle et lourde de conséquences pour la politique de santé publique de notre pays et accepte d'organiser une adéquation durable entre les objectifs ambitieux et nécessaires affichés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

**Professionnels de santé, nous protestons énergiquement contre ces suppressions de postes des filières de médecine du travail, de pédiatrie et de santé publique !!!**

## **Contacts Presse :**

### **Pour la Médecine du Travail :**

L'Association française des techniciens, ingénieurs de sécurité et des médecins du travail - AFTIM  
- Dr Jean-Claude COLONNA - Vice-président médical : 06.63.08.76.75

L'Amicale nationale des anciens internes et médecins de médecine du travail et santé au travail -  
ANIMETRA - Dr Lynda BENSEFA : 01.58.41.22.61

Collège national des internes de médecine du travail - CNIMT - Anne PRIOT - Secrétaire du  
CNIMT : 06.84.47.36.83

Syndicat national des professionnels de la santé au travail - SNPST - Dr Mireille CHEVALIER -  
Secrétaire Générale : 06.70.24.76.53

### **Pour la Pédiatrie :**

Association des Juniors en Pédiatrie - AJP - Dr Jean-Baptiste ARMENGAUD - Président :  
06.63.14.15.92

### **Pour la Santé Publique :**

Syndicat national des médecins spécialistes de santé publique - SNSP

Dr Alain BERARD : 06.16.84.87.94

Dr Jérôme FRENKIEL : 02.33.32.30.78